Image not found or type unknown

Nuisances et infractions sur le parcours d'une ourse automobile

Par **riverain**, le **06/08/2016** à **12:02**

Bonjour ,

Je suis riverain sur 1.5 KM environ d'une course automobile se déroulant sur la route qui traverse ma propriété .
Des spectateurs , invités par les organisateurs entrent chez moi et "squattent" en laissant derrière eux déchets déjections et autres "cadeaux" .
Les organisateurs s'exonèrent de leur responsabilité en disant "nettoyer" le terrain . Ils reconnaissent donc implicitement être responsable de leur public ....
Question 1 :Quels sont les arguments recevables pour leur interdire d'organiser ainsi ces infractions : en particulier celle de pénétrer chez moi malgré mon opposition , récurrentes, constatées par huissiers chaque année ?
Question 2 : Si l'un des spectateurs se blesse alors qu'il est sur mon terrain ou blesse quelqu'un avec une branche d'arbre (ils coupent du bois pour faire des feux) ou autre objet trouvé chez moi , ma responsabilité peut elle être engagée au titre de l'article 1384 du code civil ?
Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés